

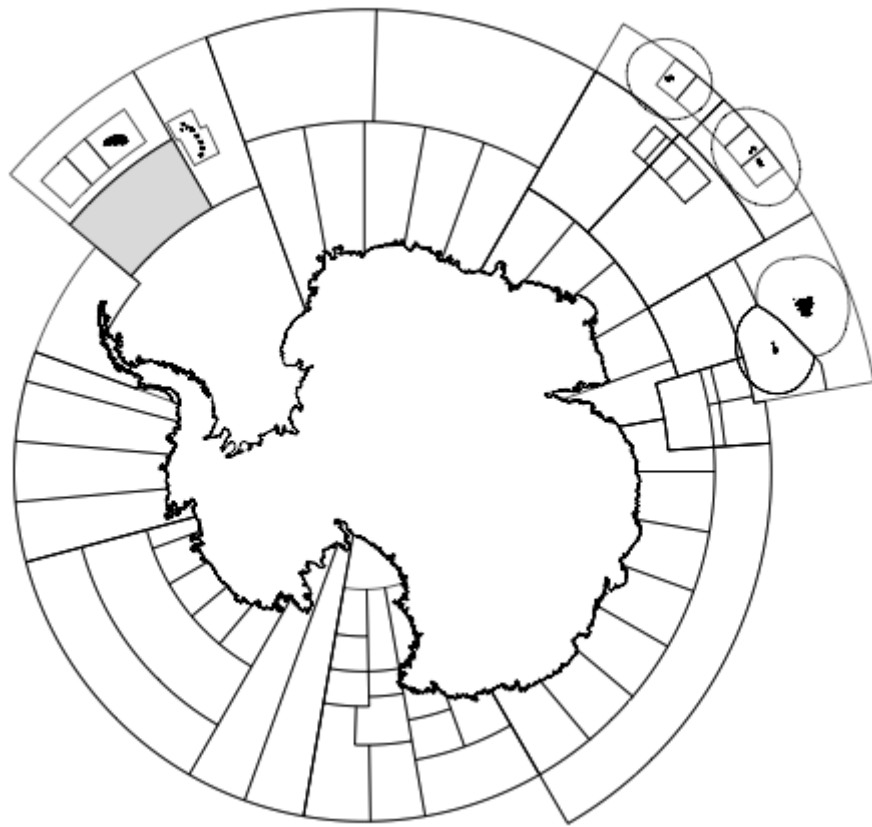


CCAMLR

Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources
Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique
Комиссия по сохранению морских живых ресурсов Антарктики
Comisión para la Conservación de los Recursos Vivos Marinos Antárticos

RAPPORT DE PÊCHERIE

Rapport de pêche 2016 : *Dissostichus* spp. – sous-zone 48.2



La carte ci-dessus indique les aires de gestion au sein de la zone de la Convention CCAMLR ; la région sur laquelle porte ce rapport est en gris.

Dans l'ensemble du rapport, la saison de pêche CCAMLR est représentée par l'année dans laquelle elle se termine, p. ex. 2015 représente la saison de pêche 2014/15 de la CCAMLR (du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2015).

Rapport de pêche 2016 : *Dissostichus* spp. sous-zone 48.2

Introduction

1. La pêche de recherche de *Dissostichus* spp. dans la sous-zone 48.2 a débuté en 1998, lorsque le Chili a effectué sept chalutages et capturé 36 kg de légine australe (*Dissostichus eleginoides*). En 2015, l'Ukraine a entamé un programme de recherche pluriannuel et effectué 29 chalutages pour une capture totale de 31 tonnes de légine antarctique (*D. mawsoni*) et 4 tonnes de *D. eleginoides*.

Description de la pêche

Capture et CPUE

2. La capture totale et la capture par unité d'effort (CPUE) déclarées pour les campagnes de recherche menées dans la sous-zone 48.2 sont comparativement peu élevées (tableau 1).

Tableau 1 : Capture (tonnes) et CPUE (kg/hameçon) de *Dissostichus mawsoni* et *D. eleginoides* dans la sous-zone 88.3.

Année	<i>D. mawsoni</i>		<i>D. eleginoides</i>	
	Captures	CPUE	Captures	CPUE
1998			<1	0.002
2015	31		4	
2016	71		4	

Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)

3. Un engin de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) a été retrouvé dans la sous-zone 48.2 en mars 2016 (CCAMLR-XXXV/10). Il n'y a pas eu d'autres preuves d'activités INN dans cette région de 2006 à 2016. Une pêche de recherche a été réalisée dans la sous-zone 48.2 en 2015 et 2016.

Poses et recaptures de marques

4. En 2015, 157 spécimens de *D. mawsoni* ont été marqués et remis à l'eau. En 2016, 303 autres spécimens de *D. mawsoni* et deux de *D. eleginoides* ont été marqués et deux de *D. mawsoni* ont été recapturés. L'un des poissons recapturés avait été marqué lors des recherches menées dans la sous-zone 48.2 en 2015, l'autre l'avait été dans la sous-zone 48.6 (bloc de recherche 486_5) en 2012.

Distributions des fréquences de longueur dans les captures

5. Les distributions des fréquences de longueur de *D. mawsoni* capturé lors des recherches menées dans cette sous-zone en 2015 et 2016 sont présentées à la figure 1.

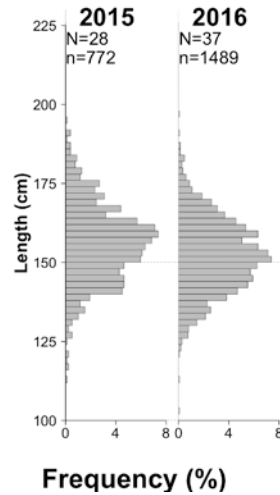


Figure 1 : Distributions annuelles des fréquences de longueur de *Dissostichus mawsoni* capturé dans la sous-zone 48.2 en 2015 et 2016. Le nombre de poses desquelles des poissons ont été mesurés (N) et le nombre de poissons mesurés (n) par année sont précisés.

Inventaire des données d'âge

6. On ne dispose pas de données d'âge pour cette sous-zone.

Paramètres du modèle disponibles

7. On ne dispose pas de paramètres spécifiques pour cette sous-zone.

Autres sources de mortalité

8. On ne dispose pas de paramètres spécifiques pour cette sous-zone.

Résumé du plan de recherche

Plan de collecte des données

9. En 2014, l'Ukraine a proposé un plan de recherche sur trois ans (2015-2017) pour échantillonner à la palangre (trotline) les populations de légine dans le secteur est de la sous-

zone 48.2. L'objectif de ces recherches est de caractériser les populations de légine se trouvant dans cette région pour mieux comprendre la structure du stock et le schéma des déplacements et améliorer l'estimation des caractéristiques des populations du nord de la mer du Scotia/Weddell dans laquelle se chevauchent les secteurs de répartition des deux espèces de *Dissostichus*. D'autres résultats de ces recherches concernent la cartographie du secteur exploitable, une description de l'abondance relative de *D. eleginoides* et de *D. mawsoni*, le marquage de légines pour une estimation de biomasse et pour l'étude des liens entre les stocks, les données d'entrée des modèles spatiaux de population et la collecte d'informations sur la répartition géographique, l'abondance relative et le cycle vital des espèces des captures accessoires.

10. En 2014, le Comité scientifique a approuvé l'avis du WG-FSA (SC-CAMLR-XXXIII, annexe 7, paragraphe 5.48) selon lequel le plan de recherche de l'Ukraine dans la sous-zone 48.2 devrait être mis en œuvre en 2015 avec un effort de pêche limité à 30 lignes, une limite de capture de 75 tonnes de *Dissostichus* spp. et un taux de marquage de 5 légines par tonne. Ce programme de recherche s'est poursuivi en 2016 avec les objectifs spécifiques suivants :

- i) tirer parti de l'expertise et de l'expérience de l'équipage des navires pour explorer et localiser l'habitat exploitable et échantillonner la légine dans la sous-zone 48.2
- ii) décrire la répartition spatiale des espèces de légine dans le secteur situé à l'est des îles Orcades du Sud, pour ainsi produire des observations des captures et biologiques afin de tester et d'améliorer la fonctionnalité des modèles spatiaux de population du nord de la région de la mer de Weddell
- iii) marquer des légines et prélever des échantillons biologiques afin de mieux comprendre les déplacements de cette espèce, sa migration, sa reproduction et les liens avec les stocks de la zone 48 et des eaux adjacentes.

11. En 2015, le Chili a proposé d'effectuer une pêche de recherche dans la sous-zone 48.2. Le but de l'étude chilienne était de coopérer à la production de suffisamment de données à partir desquelles il serait possible d'émettre un avis de gestion conformément aux exigences de la Commission pour permettre à cette dernière d'effectuer des évaluations du stock de *Dissostichus* spp. de la sous-zone 48.2 et de mettre en place des pêcheries qui exploiteraient cette ressource de manière durable. Les objectifs spécifiques de la proposition chilienne sont les suivants :

- i) déterminer la distribution spatiale et bathymétrique de *Dissostichus* spp. dans la sous-zone 48.2
- ii) générer des informations fondamentales pour identifier les unités de population de *Dissostichus* spp.
- iii) estimer un indice d'abondance de *Dissostichus* spp. sur la base des données de capture et d'effort de pêche pour l'aire couverte par la campagne
- iv) identifier des secteurs adaptés pour entreprendre des activités de pêche de *Dissostichus* spp. dans la sous-zone 48.2.

12. De plus, le Chili propose les objectifs spécifiques et la méthodologie générale ci-après :

- i) Déterminer la distribution spatiale et bathymétrique :
 - estimation de la probabilité d'occurrence de *Dissostichus* spp. (modèles d'occupation des sites).
- ii) Générer des informations fondamentales pour identifier les unités de population de *Dissostichus* spp. :
 - analyse des micro-éléments d'otolithes
 - techniques génétiques (microsatellite et ADN mitochondrial)
 - techniques parasitologiques (analyse du contenu stomacal).
- iii) Estimer un indice d'abondance de *Dissostichus* spp. sur la base des données de capture et d'effort de pêche pour l'aire couverte par la campagne :
 - estimation de l'indice d'abondance locale en présumant que la capturabilité est constante entre une région de référence et l'aire couverte par la campagne.
- iv) Estimer l'abondance de *Dissostichus* spp. sur la base des données de marquage-recapture :
 - méthodologie standard suivie par la CCAMLR.
- v) Identifier des secteurs adaptés pour entreprendre des activités de pêche :
 - estimation de la probabilité d'occurrence de lieux de pêche adaptés (modèles d'occupation des sites).

13. Le navire ukrainien *Simeiz* et le navire chilien *Puerto William* ont effectué une pêche de recherche en 2016.

Avis du Comité scientifique sur la pêche de recherche de 2017

14. En 2016, le Comité scientifique a examiné l'état d'avancement des recherches et des propositions du Chili, de l'Ukraine et du Royaume-Uni pour 2017 dans la sous-zone 48.2 (SC-CAMLR-XXXV, paragraphes 2.220 à 2.232) et :

- i) a estimé que l'avis du WG-SAM-16 sur la proposition de poursuite de la campagne de recherche à la palangre du Chili concernant *Dissostichus* spp. de la sous-zone 48.2 était clair et que les promoteurs n'avaient pas suivi pleinement cet avis. Pour cette raison, le Comité scientifique n'a pas été en mesure de soutenir la proposition de prolongation de la campagne d'évaluation chilienne pour 2016/17 et a demandé au Chili de préparer une nouvelle proposition pour cette recherche et de la présenter au WG-SAM-17
- ii) a pris note des résultats des deux premières années de la recherche menée par l'Ukraine (WG-FSA-16/50), examiné un plan révisé pour la troisième année (WG-FSA-16/49) et recommandé de reporter la limite de capture de 75 tonnes allouée aux recherches dans la sous-zone 48.2 de 2016 à 2017 pour permettre à

l'Ukraine de terminer la campagne de recherche à la palangre sur trois ans dans la sous-zone 48.2

- iii) a noté que le Royaume-Uni proposait d'effectuer une campagne d'évaluation à la palangre sur trois ans pour développer les hypothèses sur le stock de *Dissostichus* spp. et la connectivité entre les sous-zones 48.2 et 48.4 et qu'il recommandait de commencer la campagne d'évaluation en 2017 avec des limites de capture de 23 tonnes dans le secteur est de la sous-zone 48.2 et de 18 tonnes dans le secteur sud de la sous-zone 48.4, estimant que ces limites étaient suffisamment prudentes pour permettre d'entreprendre la campagne en 2017.

15. La pêche de recherche dans la sous-zone 48.2 est effectuée conformément à la mesure de conservation 24-01 et les limites de capture applicables à cette recherche sont données au tableau 2, et les secteurs des « blocs de recherche » auxquels s'appliquent ces limites sont donnés à la figure 2. La proposition d'origine présentée par l'Ukraine prévoyait d'attribuer des captures distinctes pour les blocs de recherche 482_N et 482_S et pour cette raison, ces captures sont illustrées séparément à la figure 2, bien que leur limite soit combinée.

Tableau 2 : Limites de capture de recherche en vigueur pour les « blocs de recherche » 484_S, 482_E, 482_S et 482_N.

Bloc de recherche	Membre	Limite de capture allouée à la recherche (tonnes)
482_N et 482_S	Ukraine	75
482_E	Royaume-Uni	23
484_S	Royaume-Uni	18

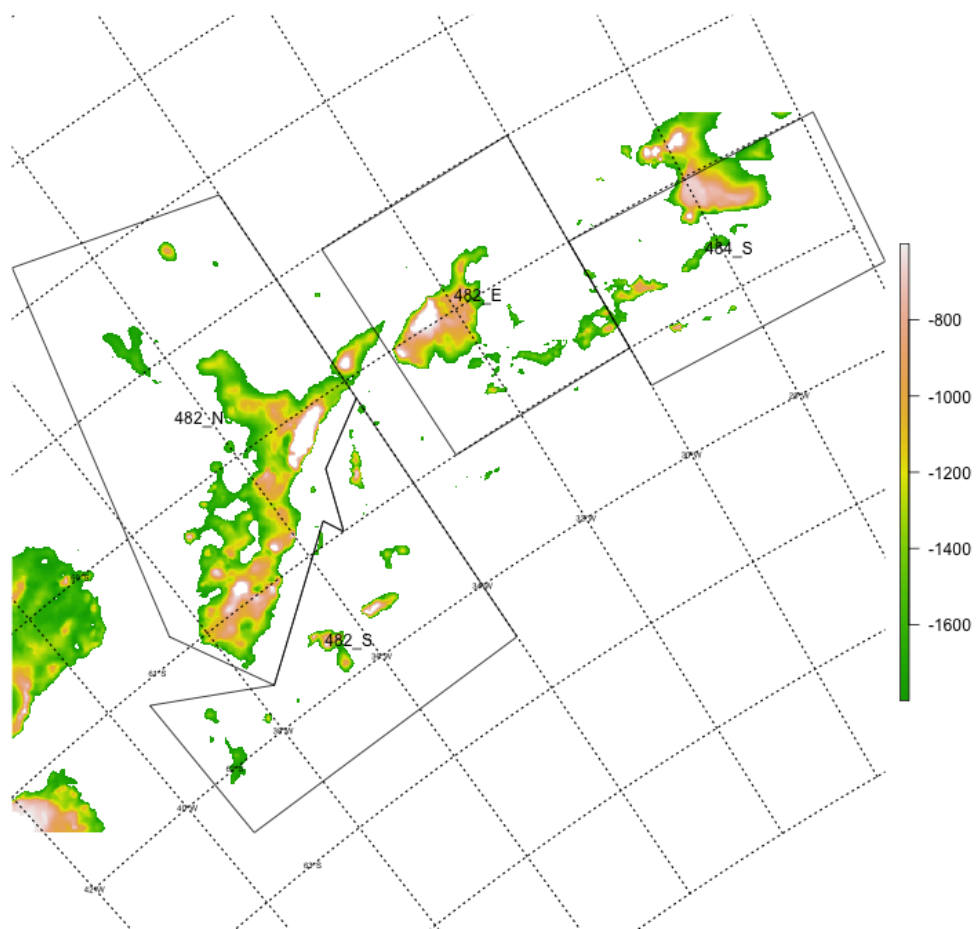


Figure 2 : Étendue spatiale et bathymétrie exploitable (600-1 800 m) pour les blocs de recherche 484_S, 482_E, 482_S et 482_N.